

République Française
Département de Seine et Marne
COMMUNE DE GIREMOUTIERS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2020

Nombre de Membres :11
En exercice :11
Présents :10
Votants : 11

L'an deux mil vingt le vingt-huit juillet, à vingt heures trente, le conseil Municipal de la Commune de Giremoutiers, légalement convoqué le vingt-deux juillet deux mil vingt s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves BRODARD

Présents : Mme Méline JEAN,
Mrs Michel BOISSIERE, Pascal SANTUS, Baptiste HEUSELE, Eric CHERIER
Mrs Julien BESSE, Jean GOURCE, Patrick CRASSUS, Frédéric WIECZOREK

Absents excusés : Madame PANNIER Christelle qui a donné pouvoir à Monsieur Yves BRODARD

Secrétaire de Séance : M. Pascal SANTUS

DELEGATION AUX MAIRES DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2122 -22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1 – Le Maire est chargé pour la durée de son mandat et par délégation du conseil municipal de prendre les décisions prévues aux articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales et notamment d'ester en justice au nom de la commune.

ARTICLE 2 – Conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELEGATIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS INDEMNITES DE FONCTION

Après en avoir délibéré, le Conseil

Accepte de confier au Maire les délégations prévues aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des collectivités territoriales et notamment d'ester en justice au nom de la commune et conformément à l'article L2122-17 du Code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Délégations aux adjoints :

Arrete les délégations suivantes pour le 1^{er} adjoint : voirie- bâtiment- animation - entretien – élections – urbanisme.

Arrete les délégations suivantes pour le 2^{ème} adjoint : communication – environnement- patrimoine- culture

Fixe le montant de l'indemnité de fonction du Maire à 21% de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle brute de 816.77 €

Fixe le montant de l'indemnité de chacun des adjoints :

- 1^{er} adjoint 8 % de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle brut de 311.15 €
-
- 2^{ème} adjoint 4 % de l'indice 1027 soit une indemnité mensuelle brut de 155.58 €

Accepte l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal pour l'élaboration du Budget.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Yves BRODARD, Maire, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2019

Que les titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes aux écritures de sa comptabilité administrative.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Maire, Monsieur Yves BRODARD approuve à 6 voix pour et 5 voix contre le Compte Administratif 2019 qui se solde :

- En fonctionnement par un excédent de**31 717.00 €**
- En investissement par un excédent de **17 582.00 €**

Décide d'affecter au compte **R002** –'excédent de fonctionnement reporté la somme **31 717.00 €**

Et d'affecter au compte **R001** : excédent d'investissement reporté la somme de **17582.00 €** au budget unique de **2020**

APPROBATION DU BUDGET UNIQUE 2020

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Unique de la Commune pour l'année 2020 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : dépenses et recettes à la somme de **152 952.00 €**

Investissement : dépenses et recettes à la somme de **22 582.00 €**

INDEMNITE ALLOUEE AU TRESORIER

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de fixer le montant de l'indemnité de confection de budget et de conseil versé au Trésorier Principal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de verser au Trésorier Principal, Madame GUENEZAN Sylvie, une indemnité de confection de budget ainsi qu'une indemnité de conseil pour l'année 2020 au taux maximal de 100 %.

ELECTION DES DELEGUES, TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Délégués titulaires : BRODARD YVES
JEAN MELINE
WIECZOREK FREDERIC

Délégués suppléants : CHERIER Eric
BESSE Julien
PANNIER Christelle

SYNDICAT ENTRETIEN DE VOIRIE (SIEV)

3 Délégués titulaires : HEUSELE Baptiste
SANTUS Pascal
PANNIER Christelle

SYNDICAT DES EAUX S2E

Délégués titulaires : BRODARD Yves
Délégués suppléants : SANTUS Pascal

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

Délégués titulaires : BRODARD Yves
Délégué suppléant : SANTUS Pascal

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

Délégués titulaires : BRODARD YVES
Délégués suppléants : SANTUS PASCAL

CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE AU NIVEAU CANTONAL

1 Délégué titulaire : CRASSUS Patrick

1 Délégué suppléant : BOISSIERE Michel

DELEGUES DU SCOT

1 Titulaire : BRODARD Yves
1 Suppléante : JEAN Méline

DELEGUES SIANE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Titulaire : BRODARD Yves
Suppléant : SANTUS Pascal

COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PREFIGURATION DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN (PARC BRIE ET DEUX MORIN)

1 Titulaire : JEAN Méline
1 Suppléante : PANNIER Christelle

COVALTRI

1 Titulaire : BRODARD Yves

COMMISSION ADEVA et COMMISSION CONSULTATIVE DE L'AERODROME

2 Titulaires : CRASSUS Patrick
SANTUS Pascal

COMMISSION DE REVISION DES TRIBUNAUX PARITAIRES DES BAUX RURAUX

1 Titulaire : HEUSELE Baptiste
1 Suppléant : GOURCE Jean

COMMISSION DE LA VOIRIE COMMUNALE, DES BATIMENTS ET DE L'URBANISME

4 Titulaires : BRODARD Yves
CHERIER Eric
CRASSUS Patrick
GOURCE Jean

1 Suppléante : PANNIER Cristelle

ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES

COMMISSAIRES TITULAIRES

Pascal SANTUS (né le 17/06/1972)	26 rue de corbeville	GIREMOUTIERS
Michel BOISSIERE (02/07/1941)	14 rue de corbeville	----
Jean GOURCE (16/11/1945)	8 bis Francheville	
Patrick CRASSUS (21/06/1958)	3 bis rue de pierrelevée	
Méline JEAN (17/10/1982)	4 rue de pierrelevée	----
Christelle PANNIER (18/12/1972)	10 bis francheville	

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

Frédéric WIECZOREK (né le 16/01/1969)	1 rue de pierrelevée	GIREMOUTIERS
Christian CHEMIN (28/07/1970)	5 bis rue de pierrelevée	
Cyril DUMINIL (27/06/1977)	5 rue de Corbeville	-----
Abdelhamid LAAZIRI (29/11/1964)	2 rue des abeilles	-----
Ghislaine TAIEB (13/10/1958)	23 la malmaison	
Danielle CHATELAIN (16/03/1946)	10 rue de corbeville	

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES

1 Titulaire : Yves BRODARD

1 Suppléant : Julien BESSE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 22

Les membres du conseil

le secrétaire

Le Maire

